

opiniâtre, mais elle eut le cœur honnête, et plutôt que de livrer ses amis aux ressentiments du ministre, elle préféra mourir pauvre et dans l'exil.

En 1634, ne se rebutant point, elle réitéra ses instances pour rentrer en France. Elle fit dire par le Père de Suffren, fort estimé à la cour, qu'elle n'avait intention que d'obéir au roi et de bien vivre avec le cardinal. Un nommé de Lalen porta cette assurance à Louis et à son ministre. Le même messager fut chargé par le Père de Chanteloube, le conseiller de la reine-mère le plus détesté de Richelieu, qui l'avait fait exécuter en effigie, de porter une déclaration, signée de sa main, dans laquelle « il exposait que la connaissance que la reine avait de sa fidélité ferait qu'elle ne consentirait pas à l'éloigner d'elle, mais que lui, qui pour rien au monde ne voudrait apporter d'obstacle à l'union qui devait être entre le roi et la reine-mère, non plus qu'à la parfaite intelligence d'entre la reine et Monsieur le Cardinal, suppliait très humblement Son Éminence de lui donner l'exclusion, de crainte qu'il avait que sa considération n'empêchât l'effet d'un bon accommodement, ledit Père engageant sa foi et sa parole de se retirer, tenant à grande gloire de contribuer, par sa retraite, à une œuvre désirée universellement par les gens de bien. » La reine, de son côté, avait chargé Lalen de dire au cardinal qu'elle demandait uniquement à rentrer en grâce auprès de son fils, à reliaer les liens d'amitié qui l'avaient unie au cardinal, et à pouvoir envoyer librement des gentilshommes au roi ; promettant, pour ôter tout soupçon à Richelieu, d'ordonner à ses messagers d'aller le voir après leur présentation à la cour. Lalen ajoutait, au nom de la reine, que du reste le point de gloire où était parvenue Son Éminence, dans l'illustration que son gouvernement avait donnée à la